



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-08

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 1^{er} septembre 2015, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située sur le chemin Robinson Ouest (lot 2 595 480), en zone RV-1.

Cette demande consiste à régulariser une situation existante où l'implantation du bâtiment principal construit en 2002 n'est pas conforme au niveau de la distance minimale requise pour la marge latérale droite. De ce fait, nous constatons que la résidence est située à 5,65 mètres de la marge latérale droite, alors que le *Règlement de zonage #2005-419* stipule que, dans la zone RV-1, tout bâtiment principal doit être situé au-delà de 6 mètres des marges latérales.

La demande de dérogation mineure porte donc sur une différence de 0,35 mètres de la distance minimale d'implantation requise pour un bâtiment principal au niveau de la marge latérale droite.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 1^{er} septembre 2015.

Fait à Shefford, le 12 août 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon